CONSEIL MUNICIPAL - COMMUNE DE BLASSAC

SÉANCE **07/03** DU **MARDI 04 AOÛT 2026** à **20 h.**

Membres en exercice : 11

Présents : 10 Procurations : 0 Votants : 10

NOM ET PRENOM	OUI	NON	PROCURATION A
AUDIGIER Gérard	X		
BISCARRAT Émilie		X	
CONDET Sophie	X		
DEPRIESTER Olivier	X		
GRELLIER Florence	X		
LACROIX-GILLES Paul	X		
LANGLADE Michel	X		
MERCIER Alexandre	X		
MOKHTARI Fatma	X		
RENAULT Adèle	X		
TILLIARD Laurence	X		

Le quorum est respecté, l'assemblée peut valablement délibérer

Date de convocation : 27 juillet 2026

Secrétaire de séance : Madame CONDET Sophie

ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE

Approbation du procès-verbal du 23 juin 2026
VOTE : 10

1/ Désignation de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants au Syndicat de Gestion des Eaux du Brivadois (SGEB)

Suite à la délibération prise le 23/06/2026 N°2026-06.02-005 nommant Monsieur Mercier Alexandre titulaire et Madame Tilliard Laurence suppléante, et après vérifications, il convient de désigner en complément 2 autres représentants. Sont désignés :
Monsieur Depriester Olivier, titulaire
Monsieur Lacroix-Gilles Paul, suppléant.

VOTE : 10

2/ Prescription de l'élaboration de la carte communale de la Commune de Blassac

La commune de Blassac est actuellement soumise au Règlement National d'Urbanisme.
Pour maîtriser son développement et préserver son identité rurale, son patrimoine, ses paysages et son cadre de vie, la loi N°2023-630 du 20/07/2023 permet de prescrire l'élaboration d'une carte communale garantissant jusqu'en 2031 une surface minimale de consommation d'un hectare d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

Le conseil autorise Madame la Maire à engager toutes les études nécessaires à l'élaboration de la carte communale.

VOTE : 10

Madame la Maire sort de la salle du conseil ; Madame Tilliard Laurence prend la présidence pour les points suivants.

Présents : 09 Votants : 09

3/ Subventions aux associations 2026

Des dossiers de demandes de subventions ont été présentées pour l'année 2026.

- **Amicale Laïque de l'école publique « la clé des champs » : 500 € (vote : 9 pour)**

Le conseil municipal relève des disparités importantes en termes de financement entre les deux écoles de Lavoûte-Chilhac (privé et public).
Une analyse approfondie va être réalisée afin de donner le même montant à tous les enfants, qu'ils soient scolarisés au public ou au privé.

- **Comité des fêtes : 300 € (vote : 7 pour ; 2 abstentions : Mesdames Condet et Renault)**
- **Les amis de Blassac : 300 € (vote : 9 pour)**
- **Et pourquoi pas ? : 300 € (vote : 7 pour ; 2 abstentions : Madame Tillard et Monsieur Audigier)**
- **Épicerie solidaire de Lavoûte-Chilhac : 100 € (vote : 9 pour)**
- **Association le Prieuré Lavoûte-Chilhac : 100 € (vote : 9 pour)**
- **Association le Parchemin Blassac : 100 € (vote : 9 pour)**
- **Amicale des sapeurs-pompiers de Lavoûte-Chilhac : 100 € (vote : 9 pour)**

La demande présentée par l'Association du Football Club de Lavoûte/Saint Cirgues n'a pas donné de majorité (7 votes contre). Aucun habitant de Blassac n'est adhérent à cette association.

4/ Accord de principe sur la vente d'une partie du domaine public communal (44m²) au Bourg de Blassac, avec déclassement

Madame l'adjointe expose à l'assemblée la demande d'achat de devants de portes accordée à Monsieur et Madame GRELLIER, au Bourg de Blassac, par écrit de la mandature précédente (mail du 15 avril 2024).

Il convient de formaliser cet accord par délibération, afin de poursuivre la procédure.

VOTE : 09

5/ Questions diverses

- **Procédure cimetière : Madame Laurence Tilliard est en charge du dossier**
- **Procession Saint-Roch : initialement prévue le 16 août, elle est décalée au 22 août. Mesdames CONDET et TEULE, Monsieur LACROIX-GILLES sont chargés de l'organisation.**
- **Réception des travaux de l'Eglise : probablement courant septembre. La rampe de l'escalier extérieure a été posée ; restent à poser les sphères sur la grille de protection du meuble médiéval et grilles anti-volatiles.**
- **Nuisances (animaux à Paulhac et à Labout) : affaires en cours**
- **Avenant au bail de Monsieur GARDISSAT en cours d'élaboration**
- **Buses à changer par l'exploitant forestier (travaux Paulhac)**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 17

Signatures :

secrétaire de séance, **maire,** **3ème adjointe,**

MAIRIE DE BLASSAC 43380 Haute-Loire